

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
31/07/2019

Dossier complet le :
31/07/2019

N° d'enregistrement :
F09319P0245

1. Intitulé du projet

TRAVAUX SUR LE TORRENT DE VACHERES AU PONT DE BARATIER

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de communes de Serre-Ponçon

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Madame la Présidente - Chantal EYMELOUD

RCS / SIRET

2 0 0 0 6 7 7 4 2 0 0 0 1 1

Forme juridique

collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau.	Le projet est soumis à autorisation environnementale au titre des rubriques : - 3120 - modification du profil en long du torrent sur plus de 100 ml - Autorisation, - 3140 - protection de berge - Déclaration - 3150 - Déclaration. - 3220 - déclaration d'existence d'ouvrages pour régulariser leur situation administrative (anciennes digues de classe D). Autorisation de défrichage. Déclaration d'intérêt Général.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération comprend :

- le remodelage du lit du torrent sur 5000 m² et une longueur estimée à 260 ml sans exportation de matériaux,
- l'enlèvement de la végétation sur 5000 m²,
- du débroussaillage au niveau des ouvrages de protection (entretien sélectif de la végétation),
- la protection des berges de part et d'autre du pont sur une longueur de 68 ml.

4.2 Objectifs du projet

- 1- Protéger les personnes et les biens des inondations : limiter les risques d'affouillement du pont - conserver sa capacité hydraulique en tenant compte du transit sédimentaire.
- 2- Contrôler le développement de la végétation sur les ouvrages de protection contre les inondations pour maintenir leur fonction.
- 3- Faciliter la régulation des sédiments lors des crues pour éviter une élévation importante des niveaux d'eau lors des crues.
- 4 - Préserver et mettre en valeur les milieux aquatiques à proximité du village par des interventions sélectives sur les boisements rivulaires.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'accès au chantier sera réalisé depuis une piste existante en rive droite du torrent.

Le torrent sera temporairement dérivé pour maintenir la continuité des écoulements.

Des franchissements ponctuels du torrent seront réalisés au moyen de passages busés ou gués sur les radiers. Les modalités d'exécution et l'emplacement précis de ces traversées seront validés sur le terrain avec les agents de l'Agence Française pour la Biodiversité.

Tous les ouvrages provisoires correspondent principalement à des ouvrages de dérivation provisoires réalisés avec les matériaux du lit du torrent seront démontés au moment du repliement du chantier pour redonner au lit mineur une forme naturelle. Les matériaux alluvionnaires utilisés seront conservés dans le lit du torrent afin de ne pas créer de déséquilibre sédimentaire.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Un contrôle topographique sera opéré régulièrement pour mesurer l'évolution des fonds. Les études ont en effet montré un abaissement généralisé du profil du torrent sur son cône de déjection. Ce suivi doit donc être réalisé après chaque crue morphogène pour prévenir l'affouillement des ouvrages de protection dont le niveau de fondation est perché par rapport au lit actuel. Selon l'abaissement constaté, des recharges volontaires en matériaux alluvionnaires seront envisagées pour préserver les ouvrages.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation environnementale unique comprenant un dossier d'autorisation loi sur l'eau et un dossier d'autorisation de défrichement.

A noter que les terrains concernés par la demande de défrichement ne changeront pas de destination (lit mineur du cours d'eau).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Déblaiement de matériaux alluvionnaires (terrasses hors lit mineur) en m3	5000 m3
Évacuation de matériaux alluvionnaires en m3	0 m3
Enrochements bétonnés en m3	700 m3

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Département des Hautes-Alpes
Communauté de communes de Serre-Ponçon
Commune de Baratier
Commune de Saint-Sauveur

Coordonnées géographiques¹ Long. 6 ° 29 ' 48 " 93 Lat. 44 ° 32 ' 17 " 95

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. 06 ° 29 ' 49 " 11 Lat. 44 ° 32 ' 16 " 62

Point d'arrivée : Long. 06 ° 29 ' 49 " 89 Lat. 44 ° 32 ' 22 " 31

Communes traversées :

Baratier - Saint-Sauveur

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Massif du Parpaillon. Altitude du projet : 850 m.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est pas compris dans une zone humide de l'atlas départemental. Cette zone humide correspond au lit et ripisylves du torrent de Vachères.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) de la commune de Baratier a été approuvé en juillet 2012. L'emprise du projet se situe en zone rouge (R2) du PPRN avec un aléa torrentiel moyen à fort. La commune de Saint-Sauveur dispose d'une carte informative sur les risques naturels.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité du site FR9301502 : Steppique Durancien et Queyrassin.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas d'extraction de matériaux alluvionnaires. Seuls les remblais artificiels déposés dans le lit (rive droite en amont du pont) seront évacués vers un site de traitement autorisé selon leur nature.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraîne une réduction importante de la densité des boisements rivulaires en voie de dépérissement car moins soumis à la dynamique fluviale. La gestion de ces boisements sera réalisée de manière sélective pour : - préserver la continuité du corridor écologique terrestre (bande rivulaire maintenue au pied des protections) jusqu'à la Durance. - conserver les arbres susceptibles d'abriter des chiroptères. - maintenir les espèces végétales ripicoles concurrencées par l'enrésinement spontané.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase travaux : déplacement d'engins lors de la phase travaux.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Phase travaux : bruits (limités) en journée lors de la phase travaux.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

EVITER les risques de pollution accidentelle des eaux en phase chantier.

Pour éviter tout risque de pollution, des précautions (merlons provisoires, pompage, kit antipollution...) seront imposées à l'entreprise dans le phasage du chantier. Leur mise en œuvre effective fera l'objet de procès-verbaux en présence des services de la police de l'eau. Compte tenu du caractère torrentiel du cours d'eau, des dispositions particulières seront prises pour éviter tout risque de pollution des eaux lors du chantier (stockage et replis du matériel en dehors du lit mineur, système d'alerte des crues...

REDUIRE les incidences du projet sur les milieux aquatiques liées à la réduction de la densité des boisements rivulaires.

Pour réduire ces effets, le projet intègre le maintien d'une bande rivulaire au pied des protections, la conservation des arbres susceptibles d'abriter des chiroptères.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'étude d'avant-projet (consultation en cours) qui suivra le diagnostic des digues du RTM05 doit intégrer une séquence ERC pour réduire, éviter voire compenser les incidences négatives du projets en concertation avec les agents de l'AFB et l'animatrice du site Natura 2000. Avec la proximité du village, la gestion sélective des boisements rivulaires pour la faune et la flore répond également à la préservation des paysages qui représentent l'un des supports de l'activité touristique des Hautes-Alpes. Pour ces raisons, l'étude d'impact ne semble pas adaptée aux enjeux environnementaux et paysagers intégrés dans la conception du projet en phase avant-projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

EVITER les risques de pollution accidentelle des eaux en phase chantier.

Pour éviter tout risque de pollution, des précautions (merlons provisoires, pompage, kit antipollution...) seront imposées à l'entreprise dans le phasage du chantier. Leur mise en œuvre effective fera l'objet de procès-verbaux en présence des services de la police de l'eau. Compte tenu du caractère torrentiel du cours d'eau, des dispositions particulières seront prises pour éviter tout risque de pollution des eaux lors du chantier (stockage et replis du matériel en dehors du lit mineur, système d'alerte des crues...

REDUIRE les incidences du projet sur les milieux aquatiques liées à la réduction de la densité des boisements rivulaires.

Pour réduire ces effets, le projet intègre le maintien d'une bande rivulaire au pied des protections, la conservation des arbres susceptibles d'abriter des chiroptères.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'étude d'avant-projet (consultation en cours) qui suivra le diagnostic des digues du RTM05 doit intégrer une séquence ERC pour réduire, éviter voire compenser les incidences négatives du projets en concertation avec les agents de l'AFB et l'animatrice du site Natura 2000. Avec la proximité du village, la gestion sélective des boisements rivulaires pour la faune et la flore répond également à la préservation des paysages qui représentent l'un des supports de l'activité touristique des Hautes-Alpes. Pour ces raisons, l'étude d'impact ne semble pas adaptée aux enjeux environnementaux et paysagers intégrés dans la conception du projet en phase avant-projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1 : Cartes de situation et planches photographiques
Annexe 2 : Etude : "Commune de Baratier - Diagnostic initial de sûreté : digue rive gauche entrée du village (N° FRD0050487-1) - ONF / service RTM05, février 2013".
Annexe 3 : plan cadastral et parcelles

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Embrun

le,

30 / 07 / 2019

Signature

